

# SAINT PRUDENCE, ÉVÊQUE DE TROYES EN CHAMPAGNE

(861)

Fêté le 6 avril

Prudence, né en Espagne, passa en France pour se soustraire à la fureur des Musulmans, et changea alors son nom de *Galindo* en celui de *Prudence*. On ne sait rien de ses premières années, si ce n'est qu'il fut obligé de servir dans les gardes de nos rois, ce qui autoriserait assez l'opinion qui le dit de la même famille que Galindo, deuxième comté d'Aragon. Une lettre de lui écrite à son frère, évêque en Espagne, nous apprend qu'il essuya de cruels revers de fortune. Il passa plusieurs années à la cour des rois de France, et c'est là sans doute qu'il reçut son éducation.

Son rare mérite le fit élever, en 840 ou 845, sur le siège épiscopal de Troyes. II fut un des plus savants prélats de l'église de France, et il était consulté de toutes parts comme un oracle. Nous apprenons par son sermon sur sainte Maure, vierge, qu'il prêchait souvent, qu'il vaquait avec assiduité à toutes les fonctions de l'épiscopat, et qu'il administrait encore les sacrements de Pénitence, de l'Eucharistie et de l'Onction des malades.

Ce fut vers le même temps que Gotescalc, qui avait fait profession dans l'abbaye d'Orbais, au diocèse de Soissons, commença à dogmatiser sur la prédestination. Ce moine vagabond enseignait que Dieu avait prédestiné les réprouvés au péché et à l'enfer, de sorte qu'il n'était point en leur pouvoir d'éviter ni l'un ni l'autre. Nottingue, évêque de Bresse ou de Vérone, fit connaître ses erreurs à Raban Maur, archevêque de Mayence, qui jouissait alors d'une grande réputation de vertu et de savoir. Celui-ci, après avoir examiné Gotescalc dans un concile tenu Mayence en 848, condamna ses blasphèmes, et l'envoya au célèbre Hincmar, archevêque de Reims. Hincmar, avec Wenilon de Sens et plusieurs autres évêques, examina de nouveau la doctrine du moine d'Orbais, dans un synode qui se tint, en 849, à Quercy-sur-Oise, an diocèse de Soissons. Gotescalc, n'ayant point voulu se soumettre, fut condamné, dégradé de la prêtrise et emprisonné dans l'abbaye de Hautvilliers, au diocèse de Reims. Saint Prudence, que l'on consulta, crut qu'il ne fallait point le priver de la communion laïque mais Hincmar, voyant qu'il persistait toujours dans son opiniâtreté, l'excommunia quelque temps après

Quelques personnes soupçonnèrent Hincmar d'avoir donné dans l'erreur des semi-pélagiens sur la nécessité de la grâce et Ratramne de Corbie écrivit contre lui. Saint Prudence prit la plume pour éclaircir un point que la vivacité des disputes avait embrouillé. Il établit solidement la doctrine catholique, en montrant 1° que l'homme est libre et que Jésus Christ est mort pour le salut de tous les hommes 2° qu'on ne peut rien sans la grâce et que Jésus Christ a offert sa mort d'une manière spéciale pour le salut des élus.

Malheureusement l'esprit de dispute entretint les préjugés. On ne s'entendait point de part ni d'autre, quoiqu'on professât la même foi. Loup abbé de Ferrières, en Gâtinois, Amolon, archevêque de Lyon, et saint Remi son successeur, écrivirent contre Raban et Hincmar, malgré l'horreur qu'ils avaient pour les blasphèmes des prédestinations. Amolon même et son Eglise, qui semblent avoir excusé Gotescalc dans les commencements, parce qu'ils ne le connaissaient pas bien, rejetèrent toujours les erreurs que l'on condamnait en lui. ... Quant à saint Remi de Lyon et à saint Prudence, jamais ils ne prirent la défense de Gotescalc.

En 853, Hincmar et plusieurs autres évêques publièrent, dans un second synode, tenu à Quercy, quatre articles, où ils établissaient que l'homme est libre et que Jésus Christ est mort pour le salut de tous les hommes. Saint Prudence souscrivit ces quatre articles, comme nous l'apprenons de Hincmar et de l'annaliste de saint Bertin. L'église de Lyon fut alarmée de la doctrine qui y était contenue, la croyant incompatible avec la nécessité de la grâce. C'est ce qui fit que, en 855, le concile de Valence, où présidait saint Remi de Lyon, publia six canons, dans lesquels il exposait de la manière la plus précise la doctrine de la nécessité de la grâce et de la prédestination des élus. Saint Prudence obtint du pape Nicolas 1er, en 859, la confirmation de ces canons; il fit même plus, car dans la crainte où il était qu'on n'abusât, en faveur du pélagianisme, des articles de Quercy qu'il avait lui-même approuvés, il écrivit pour réfuter le mauvais sens qu'on aurait pu leur donner et pour établir solidement la croyance de l'Eglise sur la grâce de Jésus Christ. Cette précaution était d'autant plus nécessaire que quelques-uns, à l'occasion des disputes, renouvelaient les erreurs condamnées dans Pélagie.

Vers le même temps, Jean Scot, dit Erigène, fameux sophiste, publia un ouvrage sur la prédestination contre Gotescalc. Il y enseignait ouvertement le semi-pélagianisme et plusieurs

autres erreurs. Weniton, archevêque de Sens, en ayant extrait dix-neuf articles, les envoya à saint Prudence, qui réfuta solidement l'ouvrage de Scot.

Le zèle que le saint évêque de Troyes avait toujours montré pour le maintien de la discipline et pour l'abolition des abus lui attira une vénération singulière. Ce fut ce qui le fit nommer, conjointement avec Loup de Ferrières, pour travailler à la réforme de tous les monastères de France. Il s'acquitta de cette importante commission avec autant de vigueur que de sagesse. Il mourut le 6 avril 861. On trouve son nom dans les martyrologes de France.

En 1648, le corps de saint Prudence se trouvait encore parmi les nombreuses autres reliques que possédait la cathédrale de Troyes.

tiré de : Les Petits Bollandistes; Vies des saints tome 4